



Paris, le 19 juillet 2016

Le vendredi 24 juin 2016, à l'appel de la CGT et de la CGC, une cinquantaine de salariés déterminés a exprimé au ministère de la Culture l'exigence d'une implication de la Ministre dans le conflit qui perdure depuis trop longtemps avec la direction générale des Arts Décoratifs, suite à la dénonciation de nos accords d'entreprise le 21 avril dernier.

Répondant à notre demande, Madame Duquesnoy, conseillère sociale au cabinet de la Ministre, a fixé un rendez-vous à l'ensemble des organisations syndicales des Arts Décoratifs, bien que le mouvement ait été initié par les syndicats CGC et CGT.

Lors de l'entrevue du 7 juillet dernier, Madame Duquesnoy s'est voulue solennelle et ferme, évoquant la survie des Arts Décoratifs et reconnaissant les sacrifices demandés aux salariés. Elle a également réaffirmé le soutien du ministère à la direction générale des Arts décoratifs, évoquant les termes de la lettre de cadrage adressée par le directeur de cabinet de la ministre, Monsieur Fabrice Bakhouché, le 9 juillet 2015, au sujet des négociations à venir au sein des Arts décoratifs.

CADRE DE LA NEGOCIATION A VENIR

Toutes les organisations syndicales ont expliqué à Madame Duquesnoy que la Direction générale des Arts Décoratifs a créé une situation conflictuelle en dénonçant la majorité des accords d'entreprise et en donnant comme justificatif le déficit de l'Association et le rattachement à la Convention Collective Nationale de l'Animation, dans un sens moins disant.

La CGT et la CGC ont rappelé que pour négocier il faut déterminer des étapes et un objectif crédibles, validés par l'ensemble des parties. Or la Direction générale des Arts Décoratifs nous a imposé son point de vue, sans aucune possibilité de négociations et aucune ouverture sur de possibles compensations financières ou autres du forfait jour.

Madame Duquesnoy souhaite que les négociations puissent se faire sans défiance. Elle voit deux moyens de retour au dialogue:

- que la direction générale des Arts Décoratifs dissocie les textes qui doivent faire l'objet de négociations de ceux qui, comme les droits syndicaux, n'ont pas vocation à changer,
- instituer un cadre de négociation comme il se doit, avec notamment un calendrier de réunions à l'ordre du jour précis, des délais raisonnables entre chaque réunion pour pouvoir étudier les propositions et enfin des procès verbaux validés par les parties en présence à l'issue de chaque rencontre.

La CGT et la CGC demandent que les documents nécessaires à la négociation soient produits, tel que le nuage de point des salaires réactualisés depuis l'application de la CCNA.

LES REMUNERATIONS AUX ARTS DECORATIFS

La CGT rappelle que le déficit de l'Association ne peut être lié aux rémunérations des salariés des Arts Décoratifs, rémunérations qui sont liées à la convention avec l'Etat qui s'est engagé jusqu'en 2022 à octroyer des moyens similaires à ceux des musées de la Fonction publique de l'Etat.

Elle sollicite le service des musées de France pour revoir le problème des rémunérations. En effet l'application depuis le 1^{er} avril 2016 de la Convention collective oblige à relever les salaires des catégories les plus basses au plancher de la CCNA. Force est de constater que ce qui avait été présenté le 21 avril 2015 par le service des musées de France, c'est-à-dire l'actualisation du rapport Xavier Roy, ne prenait pas en compte la réalité des ces bas salaires ! Le rapport Xavier Roy et la grille de salaire indiciaire de la Fonction Publique des Musées demeurent pour autant pertinents comme supports de négociation en complément de la CCNA qui s'avère être un accord de base de la sous-traitance au ministère de la Culture et de la Communication.

ETUDE STRUCTURELLE A MENER

La CGC et la CGT expriment leur souhait que l'analyse du modèle économique, par les experts du ministère, soit un levier pour que la direction générale des Arts Décoratifs ne soit pas le simple gestionnaire d'un modèle économique qui a montré ses limites. Les Arts décoratifs ont besoin d'un projet managérial à court et à long terme qui ne prenne pas comme seule variable d'ajustement les rémunérations, mais au contraire établisse un projet qui prenne en compte la nécessité de motiver les salariés pour instaurer une nouvelle dynamique aux Arts Décoratifs.

La CGT et la CGC demandent à Madame Duquesnoy la prise en compte de l'expertise diligentée par le comité d'entreprise sur les flux financiers et les déficits, tant conjoncturels que structurels.

CONCLUSION

La CGC et la CGT rappellent la forte mobilisation des salariés de toutes catégories et toutes appartenances syndicales depuis plusieurs mois et leur détermination à résister à la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunérations.

Elles rappellent que la demande initiale d'un médiateur doit être suivie d'effet au cas où les difficultés de dialogue continueraient lors des négociations qui doivent reprendre le 6 septembre 2016.